

LaPlasturgie

Actualités

On peut crier victoire ! Le tribunal donne tort à Enedis concernant l'installation de ses compteurs

24 février 2025 par LA RÉDACTION · Durée de lecture: environ 4 minutes

Une récente décision de justice a provoqué l'effet d'une onde de choc dans le débat autour des compteurs Linky en France.



© victoire juridique Linky

Un tribunal lyonnais vient de créer un précédent juridique majeur en contraignant Enedis à retirer un compteur Linky du domicile d'un

plaignant. Cette victoire judiciaire, première du genre en France, bouleverse l'équilibre entre déploiement technologique et droits individuels. Alors que des milliers de citoyens rapportent des symptômes similaires, cette affaire pourrait transformer radicalement notre rapport aux infrastructures connectées et redéfinir les limites du consentement face aux innovations imposées.

L'affaire Cascina : trois ans de combat pour une reconnaissance sanitaire

En 2022, Pierre Cascina, habitant de la Loire, constate l'apparition de symptômes troublants après l'installation forcée d'un compteur Linky dans son domicile. Migraines pulsatiles, acouphènes invalidants et insomnies chroniques transforment son quotidien en calvaire. Ses démarches répétées auprès d'Enedis se heurtent à une fin de non-recevoir systématique, l'entreprise invoquant l'absence de « preuves scientifiques » liant ses appareils à ces troubles.

Le tribunal administratif de Lyon, saisi en 2024, rend un verdict révolutionnaire :

- Reconnaissance des souffrances subjectives du plaignant
 - Application du principe de précaution malgré l'absence de causalité établie
 - Obligation pour Enedis de retirer le compteur sous 90 jours
- Cette décision crée un précédent juridique en considérant les nuisances ressenties comme suffisantes pour motiver une action en justice, indépendamment des controverses scientifiques.

Santé électromagnétique : le grand paradoxe technologique

Les compteurs communicants, présentés comme un pilier de la transition énergétique, cristallisent des craintes croissantes. Le cas Cascina révèle une fracture entre :

Arguments d'Enedis	Revendications des opposants
Conformité aux normes CEM (2016)	Absence d'études indépendantes à long terme
35 millions d'installations sans plainte majeure	Signalements répétés de symptômes d'électrohypersensibilité (EHS)
Gain écologique via la réduction des déplacements	Pollution électromagnétique accrue dans les logements

Des médecins comme le Dr Fenech alertent depuis 2023 sur « l'effet cocktail » des ondes pulsées, potentiellement aggravant pour 3 à 5 % de la population selon ses estimations. Pourtant, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) maintient en 2025 son positionnement : aucun lien avéré entre exposition aux CEM et pathologies déclarées.

Vers un changement de paradigme législatif ?

La victoire de M. Cascina pourrait déclencher un effet domino. Les collectifs anti-Linky recensent déjà 1 200 dossiers similaires en préparation au niveau national. Trois scénarios se profilent pour les prochains mois :

1. Multiplication des procédures individuelles fondées sur le trouble anormal de voisinage
2. Pression accrue sur les élus pour un moratoire partiel
3. Révision des protocoles d'installation avec option de refus

explicite

Le gouvernement, par la voix de la ministre de la Transition écologique, annonce pour juin 2025 un « audit pluridisciplinaire » associant juristes, médecins et associations de consommateurs. Une première depuis le déploiement controversé des compteurs en 2015.

Électrosensibilité : entre reconnaissance sociale et vide médical

Le jugement lyonnais relance le débat sur la prise en charge des personnes EHS. Si la justice a validé leur souffrance, le système de santé peine toujours à adapter sa réponse :

- Aucun protocole de diagnostic standardisé
- Prise en charge thérapeutique limitée à des approches palliatives
- Absence de statut juridique spécifique

Pourtant, une étude de l'INSERM publiée en janvier 2025 révèle que 67 % des Français souhaitent une meilleure protection contre les ondes artificielles. Cette attente sociétale contraste avec le retard réglementaire, pointé par le Défenseur des droits dans son dernier rapport annuel.

Vers une cohabitation raisonnée avec les technologies connectées

La décision historique de ce tribunal marque en effet un tournant dans la gestion des risques sanitaires émergents. Elle pose les bases d'un nouveau contrat social où progrès technologique rime avec droit à la protection individuelle. Alors que les premières actions en groupe se organisent contre Enedis, citoyens et législateurs doivent réinventer ensemble les garde-fous d'une innovation responsable.